



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

REPUBLICQUE DU BÉNIN

Route de l'Aéroport
01 BP 363 Cotonou Bénin
Tél.: +229 21 30 24 63
Fax : +229 21 30 70 31

<https://www.commerce.gouv.bj>

PROGRAMME DE CLEMENCE DANS L'ESPACE CEDEAO

Le programme de clémence est un outil essentiel pour la détection et la lutte contre les ententes anticoncurrentielles. Il est progressivement intégré dans les cadres réglementaires des organisations régionales comme la CEDEAO.

Bien que la CEDEAO soit en train de renforcer ses mécanismes de régulation de la concurrence, ses documents d'orientation et la mise en place du programme de clémence sont en développement par rapport à d'autres blocs régionaux.

Contexte de la clémence dans la CEDEAO

Le programme de clémence est un mécanisme par lequel une entreprise participant à une entente illégale peut obtenir une réduction de sa sanction, voire l'immunité totale, en dénonçant l'entente et en fournissant des preuves aux autorités de la concurrence. Ce programme est particulièrement efficace pour détecter les pratiques anticoncurrentielles difficiles à identifier autrement.

État actuel du programme de clémence dans la CEDEAO

La CEDEAO a commencé à intégrer des dispositions visant à renforcer sa politique de concurrence, le programme de clémence y est formellement établi ou documenté de manière détaillée. Les discussions sur le sujet et des efforts de renforcement des capacités sont en cours, soutenus par des partenaires internationaux tels que la **CNUCED** et la **Banque mondiale**.

Initiatives et documents potentiels

Pour le moment, les initiatives concernant la clémence dans l'espace CEDEAO sont principalement guidées par :

- **Le règlement du 22-12-2021 sur le programme de clémence et d'immunité au sein de la CEDEAO** : Ce règlement définit les règles générales de ce programme.
- **Manuel de procédure pour la mise en œuvre du programme de clémence et d'immunité.**

Documents d'orientation recommandés

Pour trouver des documents spécifiques ou des études détaillées sur la clémence dans l'espace CEDEAO, il est recommandé de :

- **visiter le site de la CEDEAO** (<https://www.ecowas.int>) pour accéder aux publications relatives à la régulation de la concurrence.
- **visiter le site l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO** (<https://erce-arcc.org>) qui offre des ressources et des rapports sur les programmes de clémence dans les pays en développement.